



Notes pour une allocution prononcée par

M^e Louis Morisset, Président-directeur général
de l'Autorité des marchés financiers

11^e Rendez-vous avec L'Autorité

Montréal, le 14 novembre 2016

N.B. Seule l'allocution prononcée fait foi

Mesdames et Messieurs, bonjour!

C'est avec grand plaisir que je vous souhaite la bienvenue à cette 11^e édition du Rendez-vous avec l'Autorité des marchés financiers. Vous êtes plus de 450 participants ce matin, représentant tous les secteurs de l'industrie québécoise des produits et services financiers. Je vous remercie de votre présence, mais je vous remercie surtout de l'intérêt que vous manifestez, année après année, à prendre part aux discussions que nous vous proposons sur certains des enjeux de l'heure du secteur financier.

Le Rendez-vous demeure toujours pour nous une rencontre très importante, qui s'inscrit dans notre volonté de maintenir bien ouvert, le canal de communication avec l'industrie que nous encadrons.

Je salue d'entrée de jeu tous ceux et celles qui, à titre de conférenciers ou d'intervenants, ont accepté de contribuer au succès de cette journée.

Un remerciement tout spécial évidemment au ministre des Finances du Québec, Monsieur Carlos Leitão, qui encore cette année s'est rendu disponible pour être parmi nous, et qui sera notre conférencier ce midi.

M. Leitão aura sans doute plus de détails à nous partager sur l'importante révision législative annoncée dans son Plan économique du mois de mars dernier, et à titre de partenaire, c'est avec enthousiasme que l'Autorité veut appuyer le gouvernement, dans l'accomplissement de sa vision.

Je suis enfin très heureux d'accueillir mon ami, et collègue au sein du conseil de l'Organisation Internationale des Commissions de Valeurs, le Président de l'Autorité des services et marchés financiers de la Belgique, M. Jean-Paul Servais.

M. Servais nous parlera ce matin notamment de son expérience en matière d'encadrement de l'industrie et de protection des consommateurs, et ce tant d'un point de vue national, qu'europpéen et international.

Merci beaucoup, Jean-Paul, d'avoir accepté mon invitation, et d'être avec nous aujourd'hui.

Les développements réglementaires de l'année

Comme vous le savez, un des rôles clés de l'Autorité c'est de développer une solide réglementation, et de mettre en place un encadrement rigoureux, et approprié. C'est ce qui permet de créer un climat de confiance au sein du public, et de favoriser le développement de marchés financiers dynamiques, et efficaces.

La dernière année a été particulièrement fébrile dans plusieurs sphères d'activités de l'Autorité, et j'aimerais prendre quelques instants pour faire un bref tour d'horizon de certains développements réglementaires, qui sont survenus depuis notre RDV de l'an dernier.

Mise en œuvre du MRCC2

Je commencerais d'abord par la mise en œuvre de la deuxième phase du Modèle de relation client-conseiller, le MRCC2, qui porte comme vous le savez, sur l'information concernant la rémunération du courtier, sur le rendement du portefeuille, et sur la clarté des relevés remis aux clients.

Cette mise en œuvre, échelonnée sur une période transitoire de trois ans, de 2013 à 2016, a franchi le 15 juillet dernier une étape importante, avec l'entrée en vigueur de l'obligation de transmettre annuellement au client :

- le rapport sur le rendement des placements; et
- le rapport sur les frais et les autres formes de rémunération.

S'inscrivant dans notre volonté d'être un régulateur de proximité, au-devant et à l'écoute de l'industrie, des membres du personnel de l'Autorité ont rencontré plus de 80 gestionnaires de portefeuille l'automne dernier, pour démystifier ces deux nouveaux rapports, et expliquer la transition vers les nouvelles obligations.

En avril, nous avons également publié un avis du personnel qui répondait aux questions fréquemment posées, et fournissait des indications supplémentaires sur nos attentes, et des précisions sur chacun des rapports requis.

Enfin, nous avons lancé le 19 octobre dernier conjointement avec nos collègues des ACVM, une série de 4 vidéos de sensibilisation destinées spécifiquement aux investisseurs. Ces vidéos présentent certaines notions de base de manière simple et accessible, qui devraient aider à faire connaître et comprendre les nouveaux rapports, et faciliter un dialogue positif avec les conseillers.

Nous sommes conscients que ces nouvelles exigences entraînent certains impacts pour l'industrie, mais nous sommes profondément convaincus que cette plus grande transparence dont bénéficieront les investisseurs favorisera une prise de décision plus éclairée, et du même coup, une relation plus saine et solide, avec les conseillers.

PQAP

Autre dossier d'intérêt qui s'est concrétisé au cours des derniers mois, c'est celui du PQAP, le *Programme de qualification en assurances de personnes*, un projet pancanadien mené par l'Autorité depuis plusieurs années.

Les normes et outils de qualification que nous avons développés ont reçu un accueil très favorable, tant de la part des régulateurs partenaires, que de l'industrie elle-même.

Le programme vient aussi renforcer certains éléments uniques de nos exigences réglementaires en matière d'assurances de personnes, entre autres la réussite d'une période probatoire préalable à l'obtention d'un droit de pratique, tout en intégrant une approche qui avait fait ses preuves ailleurs au pays, soit l'accréditation d'organismes offrant une formation spécialisée.

La concrétisation du PQAP constitue un autre bel exemple selon moi, du leadership et de l'influence qu'exerce l'Autorité auprès de ses pairs, à l'échelle nationale.

L'aperçu du FNB

Un autre dossier qui a bien évolué en cours d'année concerne l'aperçu du fonds pour les Fonds négociés en bourse (FNB). C'est un projet important qui permettra d'éviter un arbitrage réglementaire inopportun, entre produits d'investissement très similaires.

Nous avons reçu 20 mémoires dans le cadre de la consultation lancée par les ACVM en juin 2015, et les commentaires formulés, dans l'ensemble très favorables, nous ont été utiles pour raffiner notre approche.

La publication finale des dispositions réglementaires sur l'aperçu du Fonds négociés en bourse est prévue d'ici la fin de l'année, et les nouvelles exigences qui seront sujettes à une période transitoire de 2 ans entreront en vigueur le 8 mars prochain.

Représentativité féminine

Je voudrais également vous rappeler qu'en septembre dernier, les ACVM ont publié les plus récents résultats de l'examen de l'information sur la représentativité féminine au conseil d'administration, et à la haute direction, de près de 700 émetteurs à travers le pays. C'est un dossier important qui vise évidemment, un enjeu plus global de société.

Ce nouvel examen révèle que le nombre de femmes siégeant au conseil a augmenté pour l'ensemble des catégories d'émetteurs. Les émetteurs ayant une capitalisation boursière de plus de 10 milliards de dollars font toutefois clairement bande à part, avec un nombre de femmes au conseil beaucoup plus élevé que pour l'ensemble des autres émetteurs, atteignant même dans certains cas, la parité.

Ces données sont éclairantes et démontrent que l'approche de divulgation que nous avons adoptée met de façon appropriée en lumière la réalité des entreprises, et contribue à faire avancer la représentativité féminine.

Une chose m'apparaît certaine toutefois. Il y a plusieurs acteurs qui peuvent contribuer à favoriser une plus grande accession des femmes aux conseils, et notamment, les grands actionnaires institutionnels par des revendications à cet effet, auprès des émetteurs. Et en bout de piste, ce sera le cumul des actions de tous qui permettra, à terme, des changements encore plus significatifs.

Plan d'affaires des ACVM 2016-2019 et Travaux Fonds mutuels / Fonds distincts

Je terminerai ce bref tour d'horizon réglementaire en mentionnant deux autres dossiers importants qui ont beaucoup progressé dans la dernière année, et qui constituent pour moi d'importantes priorités.

D'abord, au niveau des ACVM, je suis fier à titre de président, d'avoir réussi à canaliser les énergies de mes collègues afin de livrer un nouveau plan d'affaires pour les années 2016-2019. Dans le contexte politique difficile que l'on connaît, un engagement ferme de tous contribuer à des projets pour le bien commun des marchés de capitaux canadiens, constitue un accomplissement en soi.

Notre plan d'affaires ACVM énonce 18 priorités, dont notamment d'améliorer l'information à la disposition des investisseurs, de surveiller de plus près les marchés dispensés, d'accroître la cybersécurité, et de renforcer les stratégies technologiques d'application de la loi.

Aussi, au niveau du CCRRA présidé par mon collègue Patrick Déry, le processus de planification stratégique 2017-2020 est bien amorcé. Bien que certains enjeux actuellement considérés soient davantage reliés au domaine de l'assurance – que l'on pense aux tests génétiques ou encore aux catastrophes naturelles, il est clair que plusieurs enjeux seront similaires, sinon communs, à ceux qui préoccuperont les ACVM – que l'on pense au traitement équitable des consommateurs, aux nouvelles technologies ou encore aux cyberisques.

Cette réalité permettra à l'Autorité de profiter, une fois de plus, de son modèle de régulateur intégré pour bénéficier d'une réflexion plus large, et influencer les collègues des autres provinces en vue de mettre en œuvre un encadrement plus cohérent, pour l'ensemble des secteurs de l'industrie.

De tels processus sont d'ailleurs déjà à l'œuvre. À preuve, la publication pour consultation par le CCRRA d'un « Issues Paper » en mai dernier, faisant la comparaison entre le cadre réglementaire applicable aux fonds distincts, et celui applicable aux fonds mutuels, et présentant les écarts existants et potentiels qui pourraient devoir être comblés, pour mieux protéger les consommateurs.

La prochaine étape dans ce dossier sera la publication au cours du premier trimestre de 2017 d'un « Position Paper » qui présentera notamment, un exemple de divulgation des frais et rendements destiné aux consommateurs de fonds distincts.

Sur la base des positionnements qui seront éventuellement arrêtés au niveau national, l'Autorité pourra par la suite moduler son encadrement et ses attentes, en matière de fonds distincts.

Trois dossiers d'envergure

Je voudrais maintenant porter une attention plus particulière sur 3 dossiers d'envergure qui ont fait couler de l'encre au cours des derniers mois, et qui continueront d'animer les discussions, au cours des prochains.

Le premier de ces dossiers vise les nombreuses actions que nous avons menées en matière de délits d'initiés, et le dévoilement en juin dernier de notre programme de dénonciation.

Vous avez sans aucun doute entendu parler des poursuites pénales que nous avons intentées à l'égard de David Baazov et d'autres individus qui auraient transigé, en possession d'informations privilégiées liées à la compagnie Amaya. En raison des activités internationales de cette entreprise, nos poursuites ont littéralement fait le tour du monde.

Mais nous sommes également intervenus dans plusieurs autres dossiers de délit d'initié au cours des derniers mois, et je pense, entre autres, au cas de Renée Morier, cette ex-adjointe exécutive au sein de la haute direction de BCE, qui avec certains de ses proches, aurait réalisé d'importants profits en transigeant à partir d'informations privilégiées, reliées à des transactions effectuées ou envisagées, par BCE. Nous avons déposé 42 chefs d'accusation dans ce dossier, et réclamons des amendes totalisant plus de 2,6 millions de \$.

Autre dossier majeur, celui de Nstein Technologies où de nombreux membres du conseil d'administration de cette entreprise se sont vus imposer des amendes de plus de 440 000 \$, pour avoir autorisé un octroi d'options d'achat d'actions alors qu'ils savaient qu'une offre verbale d'acquisition pour l'ensemble des actions de l'entreprise, avait été formulée.

Ce dossier, qui a été porté en appel, est très important puisqu'il constitue une première condamnation au Québec pour ce type de délit d'initié, connu en anglais sous l'expression "Spring Loading".

Et je pourrais continuer avec plusieurs autres cas, mais mon objectif ici, n'est pas d'en faire un étalage exhaustif, mais plutôt d'illustrer le chemin parcouru au cours des dernières années, pour repérer plus rapidement, et surtout plus efficacement, ceux et celles qui seraient tentés de transiger sur les marchés, en usant d'informations privilégiées.

Grâce aux outils novateurs développés par nos experts, de même qu'aux efforts d'intégration et de collaboration entre les organismes de surveillance des marchés, les enquêteurs, les procureurs et nos collègues des autres régulateurs, notre capacité à mener la lutte contre les délits d'initiés s'en trouve décuplée.

Le succès dans la lutte à ce type d'infraction se résume en un seul mot : **synergie**. La synergie des forces en présence, la synergie des idées, la synergie des outils développés pour augmenter et raffiner notre surveillance des marchés, et l'efficacité de nos interventions.

Cela m'amène à vous parler brièvement d'un autre volet complémentaire qui ne fait qu'ajouter à cette importante synergie dont je vous parle : le programme de dénonciation que nous avons officiellement lancé, en juin dernier.

Cette initiative est importante, car elle met en place les balises nécessaires dans le but de protéger les personnes, qui souhaitent nous livrer des informations sur des infractions aux lois et règlements, que nous administrons.

Nous offrons maintenant un guichet sécurisé qui assure un traitement confidentiel de ces informations, et avons aussi mis sur pied une équipe spécialisée prête à accompagner les dénonciateurs dans leur démarche, et à veiller au maintien d'une protection renforcée tout au long des enquêtes, et des procédures qui s'ensuivent.

En d'autres termes, toute personne qui s'adresse à l'Autorité dans le but de signaler une situation importante, peut le faire en toute confiance : son identité sera préservée, de même que la confidentialité des informations et des documents qui nous seront transmis.

Mon collègue Jean-François Fortin animera cet après-midi un atelier sur ce sujet, et je lui laisserai donc le soin de vous en parler davantage. Mais j'aimerais simplement mentionner que depuis le lancement du programme, nous avons déjà reçu plus d'une vingtaine de dénonciations, dont certaines ont mené à l'ouverture de dossiers d'enquête.

Obligations des conseillers

Le deuxième dossier que je souhaite brièvement aborder alimente actuellement de nombreuses discussions. Il s'agit bien sûr des propositions de rehaussement des obligations des conseillers, des courtiers et des représentants envers leurs clients, et de la consultation prochaine sur la proposition d'abandonner les commissions intégrées pour les fonds communs de placement.

Nous sommes conscients que si elles étaient adoptées, ces grandes réformes pourraient entraîner des changements significatifs dans les façons de faire, et dans les modèles d'affaires.

Nous sommes aussi conscients qu'elles provoquent des inquiétudes auprès de certains, qui se demandent pourquoi les régulateurs procèdent à ces consultations, alors que l'industrie vient tout juste de subir des réformes importantes, avec la remise de l'aperçu du fonds, et les nouvelles exigences du MRCC2.

Plusieurs raisons nous ont amenés à conclure que ces consultations étaient malgré tout, grandement nécessaires. Les recherches, les analyses et les inspections que nous avons effectuées au sein des ACVM au cours des dernières années ont mis en lumière des situations très sérieuses où clairement, l'intérêt pécuniaire des conseillers primait, sur l'intérêt des investisseurs.

Je ne veux surtout pas généraliser ici ces constats à l'échelle de toute une industrie, mais force est d'admettre qu'il ne s'agit pas que de cas isolés.

Les ACVM ont donc publié en avril dernier le document de consultation 33-404 dont l'objectif vise essentiellement à rehausser les obligations des conseillers, courtiers et représentants envers leurs clients, et à ouvrir un dialogue constructif sur ces propositions de rehaussement, avec les différents participants de l'industrie.

Les éléments de réformes ciblées sont nombreux: ils vont de l'amélioration de la gestion des conflits d'intérêts, du processus de connaissance du client, des obligations relatives à la connaissance des produits, jusqu'à l'obligation de convenance au client.

Nous souhaitons également faire une révision en profondeur des titres professionnels des représentants du secteur des valeurs mobilières, car nous convenons tous, j'en suis convaincu, qu'il y a là un enjeu profond qui nuit à la crédibilité des professionnels, et induit en erreur les investisseurs.

Enfin, un volet important porte sur les obligations relatives à la compétence des représentants et un autre, sur l'à-propos d'adopter au surplus une norme réglementaire d'agir dans le meilleur intérêt du client.

Je tiens à rappeler à cet égard que l'Autorité a émis des réserves sur les avantages réels d'une telle norme se superposant aux réformes proposées, mais nous souhaitons évidemment connaître, la perspective de l'industrie.

La période de consultation officielle dans ce projet s'est terminée le 30 septembre, et la démarche de consultation culminera par une série de tables rondes, qui seront tenues à travers le pays d'ici la fin de l'année. Je vous convie d'ailleurs à la table ronde qui aura lieu à Montréal, le 8 décembre prochain, et qui permettra d'analyser plus à fond certains des enjeux liés aux propositions qui sont sur la table.

Quelques mots maintenant sur la consultation qui sera lancée d'ici la fin de l'année, sur l'option d'abandonner les commissions intégrées pour passer à des mécanismes de rémunération directe.

Les grands objectifs de cette consultation seront, entre autres, d'évaluer les conséquences potentielles de l'abandon des commissions intégrées pour les investisseurs, et les différents participants au secteur, soit les courtiers, les gestionnaires de fonds membres ou non d'un groupe intégré, et les indépendants; et également d'évaluer s'il existe d'autres solutions concrètes pour régler les problèmes associés aux commissions intégrées, notamment les conflits d'intérêts.

Là encore, la décision de mener une consultation a été prise après un examen approfondi de la situation. Un examen qui nous a démontré que les commissions intégrées soulèvent des enjeux fondamentaux de protection des investisseurs, et d'efficacité des marchés.

Le document de consultation inclura d'ailleurs une analyse rigoureuse de ces enjeux, de même que des conséquences potentielles de l'abandon des commissions intégrées. Nous analyserons aussi l'incidence que pourrait avoir un tel changement, sur l'accès aux conseils financiers pour les investisseurs "de détail".

Notre approche en sera donc une d'écoute des diverses parties prenantes, mais aussi d'ouverture dans l'évaluation de ces autres solutions, qui pourraient nous être proposées.

Fintech

Le troisième et dernier grand dossier dont je tiens brièvement à vous parler porte sur les développements importants entourant les Fintechs, ces innovations technologiques qui perturbent le secteur financier.

Le phénomène des Fintechs s'est grandement accéléré depuis la crise financière de 2007/2008, au point où elles sont maintenant une réalité incontournable du paysage financier, qui transforme les façons de faire de l'industrie, et les habitudes des consommateurs.

Le Québec n'échappe évidemment pas à l'engouement des Fintechs, et de nombreux joueurs de l'industrie – principalement ici à Montréal – se positionnent déjà dans le but de développer de nouveaux outils, et modèles d'affaires, pour répondre entre autres, aux besoins de la génération du millénaire.

L'Autorité veut se positionner comme un interlocuteur de premier ordre, et une référence auprès de toutes les parties prenantes qui s'intéressent aux Fintechs.

C'est la raison pour laquelle j'ai annoncé en juin dernier la mise sur pied d'un groupe de travail dédié aux Fintechs, groupe composé d'experts provenant des différents secteurs de notre organisation.

Son mandat consiste entre autres à analyser les innovations technologiques, et à anticiper les enjeux en matière de réglementation, et de protection des consommateurs.

Dans la même foulée, nous avons aussi lancé en septembre dernier un appel de candidatures dans le but de pourvoir les postes au sein d'un comité consultatif sur l'innovation technologique.

Ce comité sera composé de personnes externes à l'Autorité, provenant de différents secteurs et professions connexes à l'innovation technologique, dans le domaine financier.

Il nous accompagnera, entre autres, dans l'identification et l'analyse des enjeux liés à l'innovation financière, et favorisera aussi un dialogue ouvert et constructif, entre l'Autorité et les parties prenantes intéressées.

Bref vous le voyez, les Fintechs occupent, et occuperont une place importante, et à titre de PDG de l'Autorité, j'entends en faire une de nos priorités pour les prochaines années.

Conclusion

En terminant, comme vous le savez sans doute, la Cour d'appel du Québec se penchait la semaine dernière sur la demande du Gouvernement du Québec, de statuer sur la légalité du projet fédéral de mettre sur pied, un "soi-disant" régime coopératif de réglementation des marchés de capitaux. Nous connaissons sa position dans les prochains mois, mais indépendamment du verdict de la Cour d'appel, il y a fort à parier que ce débat se transportera par la suite, devant la Cour Suprême du Canada.

Je crois toujours aussi fermement que cet entêtement du gouvernement fédéral à vouloir centraliser à Toronto l'encadrement du secteur des valeurs mobilières au Canada, est très loin des enjeux et des besoins réels, et que la structure canadienne actuelle qui mise sur des régulateurs autonomes, travaillant de concert au sein des ACVM à l'amélioration continue de notre système, demeure la meilleure option pour un encadrement optimal, à l'échelle du pays.

Un encadrement qui parfois nécessite des différences d'application pour tenir compte des caractéristiques des marchés d'une province à l'autre, mais qui demeure, pour les acteurs de l'industrie, substantiellement harmonisé.

Dans ce contexte d'incertitude, nous sommes résolus à ne pas nous laisser distraire par ce bruit de fond désagréable, et à poursuivre avec conviction notre travail afin d'assurer la protection des consommateurs, et l'intégrité des marchés financiers québécois.

À preuve, les travaux que nous avons entrepris en vue de développer le prochain plan stratégique de l'Autorité, pour les années 2017-2020. Nous sommes fiers d'être au service du Québec, et j'ai la conviction que l'Autorité peut aujourd'hui miser sur les forces développées au cours des dernières années, pour aller encore plus loin.

Aller plus loin entre autres par des actions d'accompagnement de nos clientèles, et par notre capacité d'innover dans un contexte où les changements technologiques, viennent bousculer les façons de faire.

Notre prochain plan stratégique 2017-2020 que je vous présenterai l'an prochain, sera donc à la fois réaliste et ambitieux, et répondra j'en suis convaincu, aux attentes élevées qui sont placées à notre égard.

Sur ce, je vous souhaite une excellente journée parmi nous, et je vous remercie de votre attention.